
Jour de séance 46

le vendredi 12 novembre 2021

9 h

Prière.

M. Carr, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatorzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 12 novembre 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatorzième rapport.

Le comité se réunit les 5, 9 et 10 novembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

65, *Loi concernant la Loi sur la sécurité du revenu familial ;*

71, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le vice-président du comité,

(signature)

Jeff Carr

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 76 et 77 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 76 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 11 h 52, reprend à 12 h 2.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Melanson	M. K. Chiasson	M ^{me} Conroy
M. McKee	M. C. Chiasson	M. Legacy
M. Guitard	M. Bourque	M. Gauvin
M. Coon	M. LePage	M. Mallet
M. Austin	M. D'Amours	M. Arseneau
M. LeBlanc	M ^{me} Mitton	

CONTRE : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Hogan
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Ames
l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Wetmore	
l'hon. M. Crossman	M ^{me} S. Wilson	

La motion portant que le projet de loi 77 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 23 novembre 2021, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction et il doit dans cet avis indiquer la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes le supplée pour l'application du présent ordre.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Hogan
l'hon. M. Flemming	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Ames
l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Wetmore	
l'hon. M. Crossman	M ^{me} S. Wilson	

CONTRE : 16

M. Melanson

M. McKee

M. Guitard

M. Coon

M. LeBlanc

M. K. Chiasson

M. C. Chiasson

M. Bourque

M. LePage

M. D'Amours

M^{me} Mitton

M^{me} Conroy

M. Legacy

M. Gauvin

M. Mallet

M. Arseneau

La séance est levée à 12 h 32.